

Portant élévation, nominations et promotions à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin des Archevêques et Evêques du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**CHEF DE L'ETAT**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
**GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°303/PR/DC/SP-C du 27 mai 2015 relative à l'extrait du relevé des décisions administratives n°43/PR/SGG/REL du 17 janvier 2013 ;
- Vu la lettre n°475/SG/PR/SP-C du 29 juillet 2015 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

# DECRETE

Article 1<sup>er</sup>: est nommé et élevé à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin à la dignité de *Grand Officier* pour prendre rang du dimanche 23 Août 2015, date de sa réception dans d'ordre, **Monseigneur Pascal N'KOUE**, Archevêque de Parakou, Secrétaire Général de la Conférence Episcopale du Bénin.

Article 2: sont nommés et promus à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang du dimanche 23 Août 2015, date de leur réception dans l'ordre, les Archevêques et Evêques du Bénin dont les noms suivent :

Messeigneurs :

- **Pierre Martin ADJOU**, Evêque de N'DALI, Président de la Commission Episcopale pour la Pastorale de la Santé ;
- **Barthélémy ADOUKONOU**, Secrétaire Général du Conseil Pontifical pour la Culture ;
- **Victor AGBANOU**, Evêque de Lokossa, Président de la Commission Episcopale de l'Enseignement Catholique ;
- **Nestor ASSOGBA**, Archevêque Emérite de Parakou et de Cotonou ;
- **Clet FELIHO**, Evêque de Kandi, Président de la Commission Episcopale de l'Œcuménisme et de l'Alliance Biblique ;
- **Jean Benoit GNAMBODE**, Recteur du Sanctuaire de la Grotte Mariale de Dassa-Zoumè et Administrateur Apostolique du Diocèse de Porto-Novo ;
- **François GNONHOSSOU**, Evêque de Dassa-Zoumè, Prêtre de la Société des Missions Africaines (SMA) ;

*et*

*f*

- **Eugène Cyrille HOUNDEKON**, Evêque d'Abomey, Vice-Président de la Conférence Episcopale du Bénin ;
- **Antoine SABI BIO**, Evêque de Natitingou, Administrateur Apostolique du Diocèse de Natitingou ;
- **Paul VIERRA**, Evêque de Djougou, Président de la Commission Episcopales des Missions et des Pèlerinages.

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 septembre 2015

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.

**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
 l'Ordre National du Bénin,

**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliatiions** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 11.